



ORGANIZAÇÃO MUNDIAL DE SAÚDE  
ESCRITÓRIO REGIONAL AFRICANO

COMITE REGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC51/14

7 mai 2001

Cinquante et unième session  
Brazzaville, Congo, 27 août - 1er septembre 2001

ORIGINAL : ANGLAIS

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

**TRAVAILLER DANS LES PAYS ET AVEC EUX : STRATEGIE  
DE COOPERATION DANS LES PAYS**

**HISTORIQUE**

1. L'environnement dans lequel l'OMS intervient, est en pleine mutation tout comme les rôles que jouent ses partenaires et leurs attentes. On reconnaît de plus en plus qu'être en bonne santé n'est pas simplement un droit fondamental de la personne humaine, mais aussi une condition préalable au développement humain et économique. Les autres changements survenus comprennent la démocratisation et le rôle croissant que joue la société civile, la révolution des techniques de communication, la mondialisation et ses effets, le fossé qui se creuse toujours davantage entre pays développés et pays en développement, les tendances alarmantes de l'épidémie de VIH/SIDA et l'appropriation accrue que l'on attend des pays membres. En raison de tous ces changements, l'OMS est de plus en plus mise à contribution pour négocier avec des partenaires et pour catalyser l'action des autres intervenants. Cela exige de l'OMS qu'elle joue un rôle plus étendu pour dégager un consensus au niveau national sur les politiques et les stratégies relatives à la santé.

2. Afin de s'adapter à cette évolution de l'environnement, l'OMS a adopté au niveau mondial une stratégie institutionnelle qui met l'accent sur les points suivants :

- a) une approche plus large de l'action de l'Organisation dans le contexte du développement humain;
- b) une implication accrue de l'OMS dans l'adoption d'un consensus national sur les politiques de santé;
- c) un partenariat soigneusement négocié et un rôle catalyseur dans les initiatives prises par d'autres;
- d) une culture institutionnelle propice à une pensée stratégique, à une influence mondiale, à une action rapide, à l'établissement de réseaux productifs et à l'innovation;
- e) la définition des domaines prioritaires sur lesquels l'OMS fera porter son action pour avoir davantage d'impact sur la santé.

3. La stratégie de coopération dans les pays (SCP) est un processus qui vise à concrétiser la stratégie institutionnelle de l'OMS au niveau des pays, en renforçant la culture institutionnelle et la communauté de vues. Elle constitue le cadre de la coopération de l'OMS avec le pays concerné et définit ce que l'Organisation doit faire et ce qu'elle ne doit pas faire.

4. A l'occasion d'une réunion mondiale des Représentants de l'OMS tenue à Genève en avril 2001, le processus de la SCP a fait l'objet d'un examen approfondi. Les participants ont notamment analysé plusieurs options permettant de rendre efficace la SCP. Parmi les propositions formulées pour accroître l'efficacité institutionnelle de l'OMS au niveau des pays, on peut citer les suivantes : i) renforcement des équipes de l'OMS dans les pays; ii) participation d'un éventail plus large de partenaires, et iii) définition de nouvelles méthodes de travail. Pour ce qui est du niveau régional, il a été émis l'idée de créer une unité qui serait placée sous l'autorité du Directeur de la Gestion des Programmes (DPM) et aurait pour rôle de fournir aux bureaux de pays un appui analytique et stratégique.

5. La vingt-septième session de la Réunion régionale du Programme (RPM27), tenue à Harare (Zimbabwe) du 9 au 12 avril 2001, a appuyé la proposition faite par la réunion mondiale des Représentants de l'OMS et a recommandé la création d'une unité d'analyse et d'appui aux pays (CAS) relevant de DPM pour accélérer l'élaboration de la SCP dans la Région. La vingt-septième Réunion régionale du Programme a également souligné la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour la mise en oeuvre du processus de la SCP.

#### **JUSTIFICATION DE LA SCP**

6. Les principes et valeurs qui sous-tendent la SCP sont basés sur la stratégie de la santé pour tous au 21ème siècle adoptée par les Etats Membres lors de l'Assemblée mondiale de la Santé en 1998. Elle exprime l'aspiration des populations à améliorer leur état de santé. La SCP fournit à l'OMS un mécanisme qui lui permet d'oeuvrer avec les gouvernements, les partenaires pour le développement et d'autres parties prenantes à un programme élargi en matière de développement humain qui comprend l'atténuation de la pauvreté. Elle a pour but de réduire à terme les iniquités et d'obtenir de meilleurs résultats sur le plan de la santé. Parallèlement aux autres changements institutionnels en cours, la SCP est un moyen de s'adapter à l'environnement extérieur et de rectifier la manière dont l'OMS engage ses efforts dans un pays donné.

7. La SCP est destinée à fournir une approche qui renforce la culture institutionnelle dans l'action menée au niveau des pays, culture qui prône "l'unicité de l'OMS" tout en favorisant la réflexion stratégique, en réduisant le nombre de priorités et en remédiant aux lacunes qui existent dans le répertoire des interventions de l'Organisation.

#### **RESULTATS ESCOMPTES**

8. On compte que la SCP aura plusieurs résultats. Le premier sera une description claire de la stratégie de coopération de l'Organisation dans un pays donné, stratégie qui définira le cadre dans lequel l'OMS pourra concourir à la réalisation des objectifs nationaux en matière de santé. Le second sera une contribution à l'orientation du personnel pour susciter une réponse institutionnelle aux nouveaux défis et une coopération plus étroite entre les diverses branches de l'Organisation. L'objectif visé est de parvenir à un programme d'action sélectif mieux ciblé, à une plus grande cohérence, à un rôle plus stratégique pour l'OMS et à un recours accru à des partenariats plus larges.

## MARCHE A SUIVRE POUR METTRE AU POINT LA SCP

9. La SCP est un processus de consultation intense qui doit aboutir à l'élaboration d'un document de nature à fournir une base cohérente et logique à l'OMS pour la poursuite de son action dans les pays. Des efforts sont actuellement en cours pour formuler un tel document pour chaque pays. Mais cela ne peut se faire que dans le cadre d'une approche par paliers, en commençant par un petit nombre de pays et en tirant les leçons au fur et à mesure.

10. L'élaboration de la stratégie de coopération relative à chaque pays sera également menée par étapes, en étroite concertation avec les gouvernements et les partenaires pour le développement, afin de définir leur rôle et responsabilités respectifs. Le Siège et le Bureau régional enverront plusieurs missions dans les pays pour les aider à faire une analyse de la situation, à rédiger le document de la SCP, à le mettre au point et à l'éditer, puis à le réexaminer en vue de son adoption par les parties prenantes. L'ensemble de ce processus pourra s'étaler sur une période allant jusqu'à six semaines.

11. L'une des principales difficultés à surmonter à ce stade consiste à recenser une masse critique de personnel technique pour lancer le processus de la SCP dans les pays membres. L'une des approches adoptées par le Siège et le Bureau régional consiste à organiser une série de séminaires d'orientation à l'intention du personnel de base devant participer aux missions dans les pays en vue d'élaborer la SCP. Cette équipe de base comprendra les Représentants de l'OMS, des membres du personnel du Bureau régional et, autant que possible, du Siège. Le Bureau régional prendra les dispositions nécessaires pour que cette équipe soit suffisamment compétente pour être à la hauteur de la tâche consistant à mettre au point les stratégies de coopération dans les pays de la Région.

## AUTRES QUESTIONS ESSENTIELLES

12. Pour que le processus de la SCP soit couronné de succès, il est évident que les divers acteurs doivent avoir une même vision et s'entendre sur les questions essentielles suivantes :

- a) Nécessité d'une étroite concertation au cours du processus de la SCP afin de garantir une réelle coopération de toutes les parties prenantes et de parvenir à un consensus avec les principaux acteurs.
- b) Approbation par l'ensemble de l'OMS pour que la SCP soit respectée en tant que cadre d'action commun, avec la participation active de tous à tous les niveaux de l'Organisation.
- c) Adaptation du calendrier et de la périodicité de la SCP à chaque pays, en fonction de son cycle de planification et de ses échéances politiques.
- d) Utilisation de la SCP, une fois achevée, comme *cadre* pour la préparation du Budget Programme.